

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1357

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Maintien en conditions opérationnelles du système d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon - Programme de gros entretien et renouvellement, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité et garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1357**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Maintien en conditions opérationnelles du système d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon - Programme de gros entretien et renouvellement, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité et garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le système d'information des tunnels de la Métropole permet, depuis 2013, la supervision et le pilotage, 24h/24, des équipements de sécurité des tunnels de Fourvière, de la Croix-Rousse (routier et tube modes doux), Vivier-Merle et Brotteaux-Servient. Ces équipements de sécurité comprennent, en particulier pour chaque ouvrage, les barrières de fermeture, la ventilation sanitaire et de désenfumage, l'éclairage, les dispositifs d'évacuations des usagers et de lutte contre l'incendie et les signalisations routières dynamiques. Ce système est piloté, 24h/24h et 7j/7 depuis un poste de contrôle dénommé PC COMET situé à la tête Saône du tunnel de Fourvière.

Dans le cadre du déclassement des autoroutes A6 et A7 et de leur reclassement dans le domaine public de voirie métropolitain, le PC COMET a intégré, en 2018, le pilotage des voies rapides métropolitaines M6, M7, du boulevard Laurent Bonnevey (D383) et du boulevard urbain Sud (D301). Cette évolution a nécessité l'intégration au système initialement dédié aux tunnels, d'un système d'aide à la gestion du trafic qui permet de piloter la circulation et les équipements sur les voies rapides métropolitaines : barrières, panneaux à messages variables, voies de covoiturage, etc. Il est interfacé avec le PC du partenariat CORALY, assurant la coordination de l'ensemble des voies structurantes d'agglomération, exploitées par la Métropole, l'État (Direction interdépartementale des routes Centre-Est -DIRCE-) et les concessionnaires autoroutiers.

Le système d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole permet donc, depuis le PC COMET, la gestion des événements d'exploitation allant de la simple panne d'un usager aux événements les plus graves, à la fois dans les tunnels mais aussi sur les voies rapides métropolitaines.

Il partage l'information en temps réel des événements d'exploitation, des données de trafic et d'équipements en collaborant avec d'autres systèmes : PC CRITER et PC d'information des voies structurantes d'agglomération (CORALY).

Il partage les flux vidéo de caméras des tunnels et voies rapides avec le PC CRITER qui en assure le relai pour la Métropole avec la Police nationale et la Préfecture pour des missions de protection des biens et des personnes ou pour la gestion de situations de crises, honorant ainsi les engagements de la Métropole auprès de l'État.

Le système d'information des tunnels et voies rapides est constitué :

- d'un réseau dorsal de communication haut débit reliant les différents ouvrages tunnels et voies rapides avec chacun leur propre réseau industriel : 17 commutateurs haut-débit interconnectant, en anneau auto-cicatrisant, les différents locaux techniques principaux des tunnels et des voies rapides métropolitaines,
- d'un système informatique industriel réparti en redondance sur 2 sites : 25 serveurs informatiques de grande capacité dont 15 spécialisés pour le contrôle/commande à forte contrainte temporelle des équipements des tunnels,
- d'un poste de contrôle central, le PC COMET, avec 8 postes de travail, un mur d'image, des liaisons radio et téléphoniques (normales et d'urgence) utilisés 24h/24 et 7j/7.

II - Projet

Le service des voies rapides et tunnels, exploitant du système, a défini un programme dont l'objectif est le maintien en conditions opérationnelles, le traitement de l'obsolescence et la garantie de maintenabilité du système informatique industriel des tunnels et voies rapides.

Ce programme consiste en la réalisation des actions suivantes :

- programme de gros entretien et renouvellement des serveurs de contrôle/commande dédiés aux tunnels ainsi que des commutateurs haut-débit du réseau dorsal de communication des tunnels et voies rapides. Ces équipements, datant de 2011, ne sont plus supportés par les constructeurs en termes de fournitures et de support technique,
- mise en conformité du système global des tunnels et voies rapides selon les évolutions réglementaires en termes de cyber-sécurité, conformément aux dispositions de la loi n° 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (UE) dans le domaine de la sécurité (déclinaison française de la directive UE 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'UE),
- programme de gros entretien et renouvellement des écrans, de l'éclairage, de la climatisation, de l'ergonomie des postes de travail du poste de contrôle PC COMET, ainsi que la contribution de la Métropole à l'interfaçage avec le système partenarial CORALY.

III - Coût

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à 5 950 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en investissement.

IV - Planning

La réalisation des différentes actions nécessaires au maintien en conditions opérationnelles du système d'information des tunnels du Grand Lyon s'étale sur 5 années de 2022 à 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des différentes actions nécessaires au maintien en conditions opérationnelles du système d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale n° P12 Ouvrages d'art et tunnels pour un montant de 5 950 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 850 000 € en dépenses, en 2022,
- 2 610 000 € en dépenses, en 2023,
- 1 790 000 € en dépenses, en 2024,
- 430 000 € en dépenses, en 2025,

- 270 000 € en dépenses, en 2026,
sur l'opération n° OP12O9406.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282772-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
